

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT TRUCKS SAS, 99, route de LYON 69802 SAINT PRIEST, constructeur, certifie :

- 1) que le véhicule livré (voir notas)
 (2) Dénomination

| | | |
|-----|--|--|
| D.1 | Marque | RENAULT |
| D.2 | Type Variantes* Versions* | 22ACB4 DC1 38 |
| D.3 | Dénomination commerciale | PREMIUM |
| E | N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1) | VF622ACB000102703 |
| F.1 | Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) | 19000 |
| F.2 | Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) | 19000 |
| F3 | Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) | néant |
| J | Catégorie internationale | N3 |
| J.1 | Genre national* | CAM |
| K | Numéro de la réception par type | L-0416-01-04 |
| P.1 | Cylindrée (cm³) | 6174 |
| P.2 | Puissance nette maxi (kW) | 195 (AC J01) |
| P.3 | Source d'énergie | gazole |
| P.6 | Puissance administrative (CV) | 17CV |
| S.1 | Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)* | 003 |
| U.1 | Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))** | Avec moteurs DCI6 AC J01 Boîte : AUTOMATIQUE Sortie verticale (V)* 078 |
| U.2 | Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) | 1800 |
| V.9 | Classe environnementale | 8877*0127A |

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du Procès-Verbal de Réception ci-dessus;
 - sort de nos usines (magasins) le :
 - pour être livré à :
 (Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le 29/06/2006

RENAULT TRUCKS SAS

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation dans le genre CAM du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM) du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès verbal de réception à titre isolé

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT TRUCKS SAS atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

- 1 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 :
 hydraulique sur transmission : Poids : 60
 électromagnétique sur transmission : OUI
 NON
- 2 - Pneumatiques : Essieu 1 : 11 R 22,5
 Essieu 2 : 11 R 22,5
- 3 - Charges maximales techniquement admissibles : Essieu 1 : 6900
 Essieu 2 : 12600
- 4 - Type de suspension de l'essieu moteur (voir .5.2.1) SP1, PNEUMATIQUE OU EQUIVALENTE
- satisfait aux prescriptions des directives :- CE 92/97; 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore (≤ 80dB(A)).
 - CE 88/77 à 2001/27A relatives aux émissions de gaz polluants (EURO 3)

PREMIUM
 P 4x2 - 19t
 Distribution
 dCI6 - 270
 6,9 - 12,6

RENAULT TRUCK SA

Description du véhicule 22ACB4

L-0416-01-04
 JANVIER 2006

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : RENAULT TRUCKS SAS, 99, Route de LYON 69802 - SAINT PRIEST.
 0.3 Marque : RENAULT
 0.4 Désignation commerciale : PREMIUM
 0.5 Catégorie internationale : N3
 0.6 Genre : châssis-cabine pour CAM ou pour VASP pour carrosserie BOM ou pour VOIRIE.
 0.7 Type : 22ACB4.
 Variantes :
 DL1 (cabine "distribution" longue - largeur 2,360 m)
 DC1 (cabine "distribution" courte - largeur 2,360 m)
 Versions :
 -- E26 : 6900 sur essieu 1 - 12600 sur essieu 2
 38 - (Empattement 3,815 m)
 40 - (Empattement 4,090 m)
 43 - (Empattement 4,365 m)
 47 - (Empattement 4,750 m)
 0.7.1 Décodage des TVV : sans objet
 0.8 Puissance administrative : 17 CV.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

- Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière
- 2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 19000
 2.2 Masse en charge maxi ensemble en service dans l'Etat (PTRA) : Néant
 2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19000
 2.5 Charges maximales admissibles : -- E26
 2.5.1 Sur l'essieu 1 : 6900
 2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12600
 2.6 Voie avant : 2,067
 2.7 Voie arrière : 1,808
 2.8 Empattement : 3,815 4,090 4,365 4,750

Variantes : distribution :

- Versions : Cabine courte (DC1) 38E26 40E26 43E26 47E26
 Cabine longue (DL1) 38E26 40E26 43E26 47E26
- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement :
- | | | | | | | | | |
|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 2.9.0 Total : | 5581 | 5649 | 5667 | 5690 | 5689 | 5757 | 5774 | 5798 |
| 2.9.1 Sur l'essieu 1 : | 3734 | 3766 | 3780 | 3800 | 3832 | 3864 | 3878 | 1899 |
| 2.9.2 Sur l'essieu 2 : | 1847 | 1883 | 1887 | 1890 | 1857 | 1893 | 1896 | 3899 |
| 2.10 Porte-à-faux avant : | 1,395 | | | | | | | |
| 2.11 Porte-à-faux arrière : | 0,960 | | | | | | | |
| 2.12 Longueur hors-tout : | 6,170 | 6,445 | 6,720 | 7,105 | 6,170 | 6,445 | 6,720 | 7,105 |
| 2.13 Largeur hors-tout : | 2,380 | | | | | | | |

ind / abs
100 - NC Saucis

1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.
 1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
 1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
 1.2 Dimensions des pneumatiques : 11 R 22,5 - 148/145 J (a)
 Sont admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :
 - indice de charge égal ou supérieur à ceux figurant ci-dessus.
 - Indice vitesse égal ou supérieur à G
 1.3 Constitution du châssis ou de la coque : longerons et traverses en tôle d'acier.
 1.3.1 Dimensions des longerons : 290 x 82 x 7
 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.
 (a) Application du point 3.7.2.3 - annexe IV de la directive 92/23/CEE relative aux pneumatiques

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE

| | | | | | | | | |
|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 2.9.0 Total : | 5581 | 5649 | 5667 | 5690 | 5689 | 5757 | 5774 | 5798 |
| 2.9.1 Sur l'essieu 1 : | 3734 | 3766 | 3780 | 3800 | 3832 | 3864 | 3878 | 1899 |
| 2.9.2 Sur l'essieu 2 : | 1847 | 1883 | 1887 | 1890 | 1857 | 1893 | 1896 | 3899 |
| 2.10 Porte-à-faux avant : | 1,395 | | | | | | | |
| 2.11 Porte-à-faux arrière : | 0,960 | | | | | | | |
| 2.12 Longueur hors-tout : | 6,170 | 6,445 | 6,720 | 7,105 | 6,170 | 6,445 | 6,720 | 7,105 |
| 2.13 Largeur hors-tout : | 2,380 | | | | | | | |

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE (*)

- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
 Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé (valeurs limites du freinage) :
- | | |
|---|---------------------|
| 2.9.0 Total : | 5358 |
| 2.9.1 Sur l'essieu 1 : | 4001 |
| 2.9.2 Sur l'essieu 2 : | 1357 |
| 2.10 Porte-à-faux avant : | 1,395 |
| 2.11 Porte-à-faux arrière* : | 0,820 |
| 2.11.1 Mini sans ferrures ni accessoire* : | 0,645 |
| - avec suspension mécanique : | 3,400 |
| - avec suspension pneumatique : | 3,520 |
| 2.11.2 Maxi sans ferrures ni accessoire* : | 8730 9005 9280 9665 |
| 2.11.3 Maxi avec ferrures ni accessoire* : | 8730 9005 9280 9665 |
| 2.12 Longueur hors-tout maxi* : | 2,550 |
| 2.13 Largeur hors-tout : | 0,480 |
| 2.14 Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule, du centre de gravité de la charge (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison). Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus : Charge non uniformément répartie | 1,100 |

- NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9) il est admis de pouvoir :
 a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
 b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.5.2) dans la limite des 400 kg.
 (*) Carrosserie pour charge non uniformément répartie.

3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : DCI6 AC+J01
 3.1.1 Marque : RENAULT
 3.1.2 Marquage moteur : sur plaque côté gauche moteur
 3.2 Description générale :
 3.2.1 Genre : Diesel - 4 temps
 3.2.2 Principe de fonctionnement : Moteur à combustion interne à pistons en mouvement linéaire et vilebrequin
 3.2.3 Suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.
 3.2.4 Dispositif anti-pollution : sans objet
 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.
 3.4 Dimensions :
 3.4.1 Cylindrée (cm³) : 6174.
 3.4.2 Rapport volumétrique de compression (± 0,5) : 16,5
 3.4.3 Puissance maximale (kW) : 195
 3.4.4 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2400

- 3.8 Couple maximal (daNm ISO) : 90
 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1200
 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min)(+50) : 2700
 3.11 Carburant utilisé : gazole.
 3.12 Réservoir de carburant :
 3.12.1 Emplacement : à droite
 3.12.2 Capacité (litres) : 215 310
 3.12.3 Matériau : Plastique Acier/Aluminium
 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques (rampe commune).
 3.14 Type de filtre à air : sec.
 3.15 Allumage : par compression.
 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
 3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.
 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
 3.20 Niveau sonore au point fixe : BV auto. BV Méca.

- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dB(A)) : 78 (V) 79 (V)
 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1800 1800
 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement :
 - Silencieux côté gauche : sortie verticale (V) dirigée vers la gauche
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.
- 3.24 Classe environnementale : 887*0127A.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses :
 boîte ALLISON MD 3060, automatique, 6 rapports en marche AV + 1 en marche AR. Rapports : voir tableau page suivante.
 boîte ZF 9S 109OD, mécanique, 9 rapports en marche AV + 1 en marche AR. Rapports : 1^{ère} 1/10,24 – 2^{ème} 1/6,57 – 3^{ème} 1/4,78 – 4^{ème} 1/3,53 – 5^{ème} 1/2,61 – 6^{ème} 1/1,86 – 7^{ème} 1/1,35 – 8^{ème} 1/1 – 9^{ème} 1/0,74 – AR 1/9,44.
- 4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande :
 - sur la console centrale pour boîte automatique
 - au plancher pour boîte mécanique.
- 4.2 Type d'embrayage :
 - par convertisseur de couple hydraulique pour boîte automatique
 - monodisque à sec à commande hydraulique et assistance pneumatique pour boîte mécanique.
- 4.2.1 Mode de commande : - néant pour boîte automatique
 - par pédale pour boîte mécanique
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans entre boîte de vitesses et pont arrière.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 11 R 22.5 (3200).
 4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min avec boîte ALLISON MD3060, moteur dCi6 AC J01 et pont P1341 :

| Combinaisons des vitesses | Rapports de la boîte | Rapports du pont | Démultiplications totales | Vitesses à 1000 tr/min (en km/h) |
|---------------------------|----------------------|------------------|---------------------------|----------------------------------|
| 1ère | 1/3,49 | 1/6,909 | 1/24,11 | 7,96 |
| 2ème | 1/1,86 | ou autres rap- | 1/12,85 | 14,94 |
| 3ème | 1/1,41 | ports possibles | 1/9,74 | 19,71 |
| 4ème | 1/1,00 | 1/7,455 | 1/6,91 | 27,79 |
| 5ème | 1/0,75 | 1/8,200 | 1/5,18 | 37,05 |
| 6ème | 1/0,65 | 1/9,111 | 1/4,49 | 42,75 |
| AR | 1/5,03 | | 1/34,75 | 5,52 |

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

- 4.4.3 Boîte de vitesses pouvant montée en option :
 boîte ZF 9S 109 OD - Rapports de pont possibles :
 avec pont P1341 : 1/6,308 – 1/6,909 – 1/7,455 – 1/8,200.
 nota : pont P1341 : réduction 1/2.
- 4.5 Vitesse maximale calculée au régime de régulation à vide : 118 km/h.
- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : en option (dispense réglementaire).
- 4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : type mécanique, ressorts à lames paraboliques, 1 barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques.
- 5.2 Arrière :
 5.2.1 Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) :
 Type SM2 : type mécanique, ressorts à lames, 1 barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques (en option).
 Type SP2 :
 En option : suspension AR pneumatique composée de :
 - 2 ressorts à lames
 - 2 coussins pneumatiques
 - 2 amortisseurs télescopiques
 - 1 barre stabilisatrice
- 5.3 Essieux relevables ou délestables : sans objet
- 5.4 Suspension spécifique : SM2 : suspension ni pneumatique ni équivalente.
 SP2 : suspension pneumatique ou équivalente

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : à vis sans fin et écrou avec assistance hydraulique.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :
- | Versions | 38 | 40 | 43 | 47 |
|-----------|-------|-------|-------|-------|
| Diamètres | 14,68 | 15,52 | 16,36 | 17,54 |

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à transmission pneumatique à 2 circuits indépendants. Un robinet autolimité (8 bars) alimente le circuit des deux vases à diaphragme des freins de l'essieu 1, et le circuit des vases à ressort des freins de l'essieu 2 par l'intermédiaire d'un correcteur asservi à la charge avec valve-relais intégrée.
- 7.2 Répartiteur de freinage : agissant sur l'essieu 2.
- 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui.
 Chaque roue est équipée d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues. La pression de freinage est modulée par l'intermédiaire d'une valve électropneumatique par roue. Un voyant signale toute défaillance.
- 7.2.2 Dispositif anti-patinage de roue (ASR) : en option (intégré au système de freinage électropneumatique)
- 7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
- 7.4 Frein de stationnement : assuré par le dispositif à ressort des freins de l'essieu 2 à commande manuelle et transmission pneumatique.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
 7.5.1 Frein de service : pneumatique.
 7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
 7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.
 7.6 Assistance des freins : sans objet
 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 2 ou 3 réservoirs d'air comprimé
 Essieu 1 : 30 dm3

- Essieu 2 : 30 dm3
 Parc : 30 dm3 (en option).
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : un signal optique sur le tableau de bord.
- 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par abaissement de la pression d'air dans les réservoirs.
- 7.8 Type de freins :
 7.8.1 Frein de service :
 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques
 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours
 7.8.2 Frein de secours : à disques et à tambours
 7.8.3 Frein de stationnement : à tambours
 7.9 Dispositif ralentisseur :
 7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : sur gaz d'échappement
 7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des masses prévues au nota du chapitre 2 :
 En option : - électromagnétique sur transmission*.
 - hydraulique sur transmission.
- * Pouvant être couplés avec le dispositif de freinage de service (ralentisseur combiné).
- 7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : sans objet.
- 7.10 Circuit de freinage pour la remorque : non

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
 Cabine "distribution" : normale (variante DC1) ou profonde (variante DL1) sur demande.
 Suspension pneumatique cabine 2 ou 4 points.
 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier.
- 8.3 Nombre de places assises : 2 (3 sur option).
- 8.4 Sièges :
 8.4.1 A l'avant : 1 siège pour conducteur, 1 siège pour passager (+ 1 siège central pour passager en option).
- 8.5 Nombre de portes :
 8.5.1 Latérales : 2
 8.5.3 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
 1 glace coulissante et une glace fixe sur partie inférieure
 - option : 1 glace descendant sur la ou les portes.
 - option : 1 glace sur le panneau arrière de la cabine.
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.
- 8.7.1 Pare brise : feuilleté
 8.7.2 Vitres latérales : trempé
 8.7.3 Lunette arrière (en option) : trempé
- 8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
 8.8.1 Places avant : 2 ceintures 3 points à rétracteurs pour les places extrêmes (+ 1 ceinture 2 points à rétracteur pour la place centrale)
- 8.9 Dispositif de protection latérale : sera monté sur véhicule carrossé.
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
 8.10.1 Avant : oui.
 8.10.2 Arrière : non.
 8.11 Système anti-projections :
 8.11.1 Essieu 1 : oui
 8.11.2 Essieu 2 : non (à monter lors du carrossage sauf si l'usage est incompatible avec l'utilisation)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2.
 En option : 2 feux de route supplémentaires longue-portée (les feux de route s'éteignent lorsque les feux longue-portée s'allument).
- 9.2 Feux de croisement : 2.
- 9.3 Feux de position :
 9.3.1 Avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.
 9.3.2 Arrière : 2 (feux rouge arrières).
 9.3.3 Latéraux (véhicules de plus de 6 m) : non (montés lors du carrossage)
- 9.5 Indicateurs de changement de direction :
 9.5.1 Avant : 2.
 9.5.2 Arrière : 2, groupés avec les feux rouge arrière.
 9.5.3 Latéraux : 2.
- 9.6 Feux stop : 2, groupés avec les feux rouge arrière.
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : oui, 1 groupé avec le feu rouge arrière gauche.
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
 9.8.1 Avant : sans objet
 9.8.2 Arrière : 2.
 9.8.3 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
- 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière : 2, groupés avec les feux rouge arrière.
- 9.11 Feux de brouillard :
 9.11.1 Arrière : 2, groupés avec les feux rouge arrière.
 9.11.2 Avant : en option 2.
- 9.12 Feux d'encastrement :
 9.12.1 Avant : 2.
 9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage).
- 9.14 Feux spéciaux : feux intermittents oranges au pavillon (en option)
- 9.15 Pare-soleil : en option, au dessus du pare-brise, à l'extérieur.

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
 10.1.1 Essuie-glace : 2.
 10.1.2 Lave-glace : 2.
 10.1.3 Rétroviseur :
 10.1.3.1 Extérieur :
 - Côté gauche : 1 principal
 - Côté droit : 1 principal, 1 grand angle
 - En option, 1 rétroviseur de surveillance situé au dessus du pare-brise
- 10.1.4 Avertisseur sonore : 1 sur châssis ou 2 sur pavillon.
- 10.1.5 Dispositif antivol : sur colonne de direction.
- 10.1.6 Extincteur de 6 kg à l'extérieur du véhicule (monté lors du carrossage).
- 10.1.7 En option, chauffage autonome à combustible liquide sur DL1.
- 10.2 Marques d'identité :

- 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : en bas de l'encadrement de la portière gauche.
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant.
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
- | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|---|-------------|---|---|---|---|---|------------|---|---|---|---|---|---|---|
| V | F | 6 | 2 | 2 | A | C | B | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Code constructeur | | Descripteur | | | | | | Indicateur | | | | | | | |
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
- | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| V | F | 6 | 2 | 2 | A | C | B | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 4 | 6 | 0 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
- Le type figure sur la plaque constructeur.
- 10.2.5 Identification du moteur : à l'arrière gauche du moteur.

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque correcteur : en bas de l'encadrement de la portière droite.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON 69802 SAINT PRIEST que les véhicules de

- catégorie internationale : N3
 - genre : châssis-cabine pour CAM ou pour VASP pour carrosserie BOM ou pour VOIRIE
 - marque : RENAULT
 - type : 22ACB4
 - variantes : DL1 - DC1
 - version(s) : 38E26 - 40E26 - 43E26 - 47E26

Livrés :

- en châssis-cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels

pris en application, pour la catégorie de type de véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code

de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie de type de véhicule complété.

Nota : motif de l'extension :

- remise en forme de la notice descriptive.
 - correction pneus de référence § 4.4.1 et tableau § 4.4.2.
 - suppression frein par compression § 7.9.2.
 - ajout chauffage autonome.

Mentions particulières : néant.

Fait à LYON, le 22.12.2005
 l'attaché à la division des contrôles techniques, ingénieur de l'industrie et des mines.

J.L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro L-0416-01-04
 Fait à LYON, le - 9 JAN. 2006
 Pour le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
 et par délégation,
 l'attaché à la division des contrôles techniques, ingénieur de l'industrie et des mines.

D. MONTES